

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	LURIE JAVOY		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Amiens	Temps de trajet (en min)	20 mn

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Route de Bourdon**
Adresse **80420 FLIXECOURT**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1500m**
Largeur minimum de la piste **4 m**
Largeur de la grille **32 m**
Longueur de la ligne droite de départ **120 m**
Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **40**
En manche : **40**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...
En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 11/02/2025

LES WHOOPS FLIXECOURTOIS
4 rue Louis Pasteur
80420 VILLE LE MARCLET
06 95 44 89 26

VISA DE LA LIGUE

DATE: 18/02/2025
F.F.M.

VISA DE LA FFM

DATE: 24/02/2025
NUMÉRO: 25/0162



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : LES WHOOPS

DATE : 27 Avril 2025

LIEU : FLIXECOURT



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16 H 00 / 19 H 00	Contrôles administratifs	TOUTES	SAMEDI
16 H 00 / 19 H 00	Contrôles techniques	TOUTES	SAMEDI
16 H 00 / 19 H 00		TRANSPONDEURS	SAMEDI
07 H 00 / 08 H 00	Contrôles administratifs	TOUTES	
07 H 00 / 08 H 00	Contrôles techniques	TOUTES	
07 H 00 / 08 H 00		TRANSPONDEURS	
08 H 00 / 08 H 10	Essais Libres	PROMOTION SERIE 1	10'
08 H 15 / 08 H 25	Essais Libres	PROMOTION SERIE 2	10'
08 H 30 / 08 H 40	Essais Libres	PROMOTION SERIE 3	10'
08 H 45 / 08 H 55	Essais Libres	PROMOTION SERIE 4	10'
09 H 00 / 09 H 10	Essais Libres	EDUCATIFS 65 CC	10'
09 H 15 / 09 H 25	Essais Libres	ESPOIRS 85 CC CC	10'
09 H 30 / 09 H 40	Essais Libres	KIDS 50 CC	10'
09 H 45 / 10 H 00	Essais Chronométrés	PROMOTION SERIE 1	15'
10 H 05 / 10 H 20	Essais Chronométrés	PROMOTION SERIE 2	15'
10 H 20 / 10 H 35	Essais Chronométrés	PROMOTION SERIE 3	15'
10 H 40 / 11 H 00	Essais Chronométrés	PROMOTION SERIE 4	15'
11 H 05 / 11 H 20	Essais Chronométrés	EDUCATIFS 65 CC	15'
11 H 25 / 11 H 40	Essais Chronométrés	ESPOIRS 85 CC CC	15'
11 H 45 / 11 H 55	Essais Chronométrés	KIDS 50 CC	10'
	Repas		
13 H 15 / 13 H 30	Manche 1	PROMOTION SERIE A	12'+1T
13 H 33 / 13 H 48	Manche 1	KIDS 50 CC	10'+1T
13 H 51 / 14 H 06	Manche 1	EDUCATIFS 65 CC	12'+1T
14 H 09 / 14 H 24	Manche 1	ESPOIRS 85 CC	12'+1T

MOTO-CLUB: LES WHOOPS

DATE: 27 AVRIL 2025

LIEU: Flixecourt

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
14 H 27 / 14 H 42	Manche 1	PROMOTION SERIE B	12'+1T
14 H 45 / 15 H 00	Manche 1	PROMOTION SERIE C	12'+1T
15 H 03 / 15 H 18	Manche 1	PROMOTION SERIE D	12'+1T
	Entracte		
15 H 48 / 16 H 03	Manche 2	KIDS 50 CC	10'+1T
16 H 06 / 16 H 21	Manche 2	EDUCATIFS 65 CC	12'+1T
16 H 24 / 16 H 39	Manche 2	ESPOIRS 85 CC	12'+1T
16 H 42 / 16 H 57	Consolante	PROMOTION	12'+1T
17 H 00 / 17 H 15	Finale	BRONZE	12'+1T
17 H 18 / 17 H 38	Finale	ARGENT	15'+1T
17 H 41 / 18 H 01	Finale	OR	15'+1T
	Remise des Prix		



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

LES WHOOPS FLIXCOURTOIS
4 RUE LOUIS PASTEUR - 80420 VILLE-LE-MARCLET

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22174961104-2025-01320** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE FLIXECOURT** se déroulant à **FLIXECOURT** du **26/04/2025** au **27/04/2025**.

Cette attestation est valable du **26/04/2025** à **14H00** au **27/04/2025** à **20H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **11 février 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.



1/1000

juin 2020

Parking Spectateur

Public

FLIXECOURT

Le 09/07/2024



Terrain MX Les Whoops Flixecourt

RD 57

BOURDON

STAND

longueur piste env : 1500m

DEPART

Parking pilote

- Saut
- Public
- Partage
- Pré-Parc
- Commissaire
- Panneautage
- Secouriste

